

Interview de Pierre RODAMEL Conseiller municipal délégué aux finances

« Rigueur et proximité »



Quel budget pour 2017 ?

Il a été voté le 12 avril. Deux aspects principaux à retenir. D'abord, notre volonté de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales soit celle d'habitation, de foncier et de foncier non bâti. Ensuite, un recours à un emprunt d'un million d'euros pour poursuivre une indispensable action d'investissements. Ces derniers seront essentiellement consacrés à des réalisations de proximité concernant le bien-être, la sécurité et la qualité de vie des Baldomériens. Une première phase d'accessibilité et de mise aux normes des bâtiments communaux est programmée. Tout cela, sans évidemment contrarier l'accueil d'événements ou l'organisation de manifestations et d'animations.

Que va modifier l'intégration à Saint-Etienne Métropole ?

Elle se traduira par quelques changements de compétences. SEM aura celle de l'eau, de l'assainissement et de la voirie. Nous reprendrons

celles de la petite enfance et incorporerons deux employés du Pôle Enfance. Les charges de personnel représentent 40% du budget de fonctionnement et devront continuer de faire l'objet d'une vigilance accrue.

Et l'investissement ?

Il concernera d'abord l'entretien des bâtiments communaux dont plusieurs nécessitent des travaux. Les jeux d'enfants du parc municipal feront l'objet d'un réaménagement total. Il sera procédé à l'achat de matériels et de véhicules pour les services techniques.

Quelles subventions pour les associations ?

Après analyse des activités, des besoins et concertations avec les responsables, nous avons maintenu une enveloppe conséquente d'attributions justifiées. Nous avons le souci de maintenir et de soutenir la vie associative, ce ciment social.

Le budget 2017 est le premier budget voté par la commune suite à son intégration à Saint Etienne Métropole au 1^{er} janvier dernier.

L'eau et l'assainissement étant devenues des compétences de la communauté urbaine, les budgets de ces services sont désormais votés par la Métropole.

INVESTISSEMENT
4 867 614 €
36,68 %

FONCTIONNEMENT
8 402 890 €
63,32 %

Le budget communal 2017 s'établit à **13,3 M€**

LES RECETTES

La recette principale d'un budget est constituée par la fiscalité : part communale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. En 2017, comme depuis 2010, la commune a choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition. Seule l'évolution des bases fiscales (décidée par l'Etat) produira de nouvelles recettes fiscales.

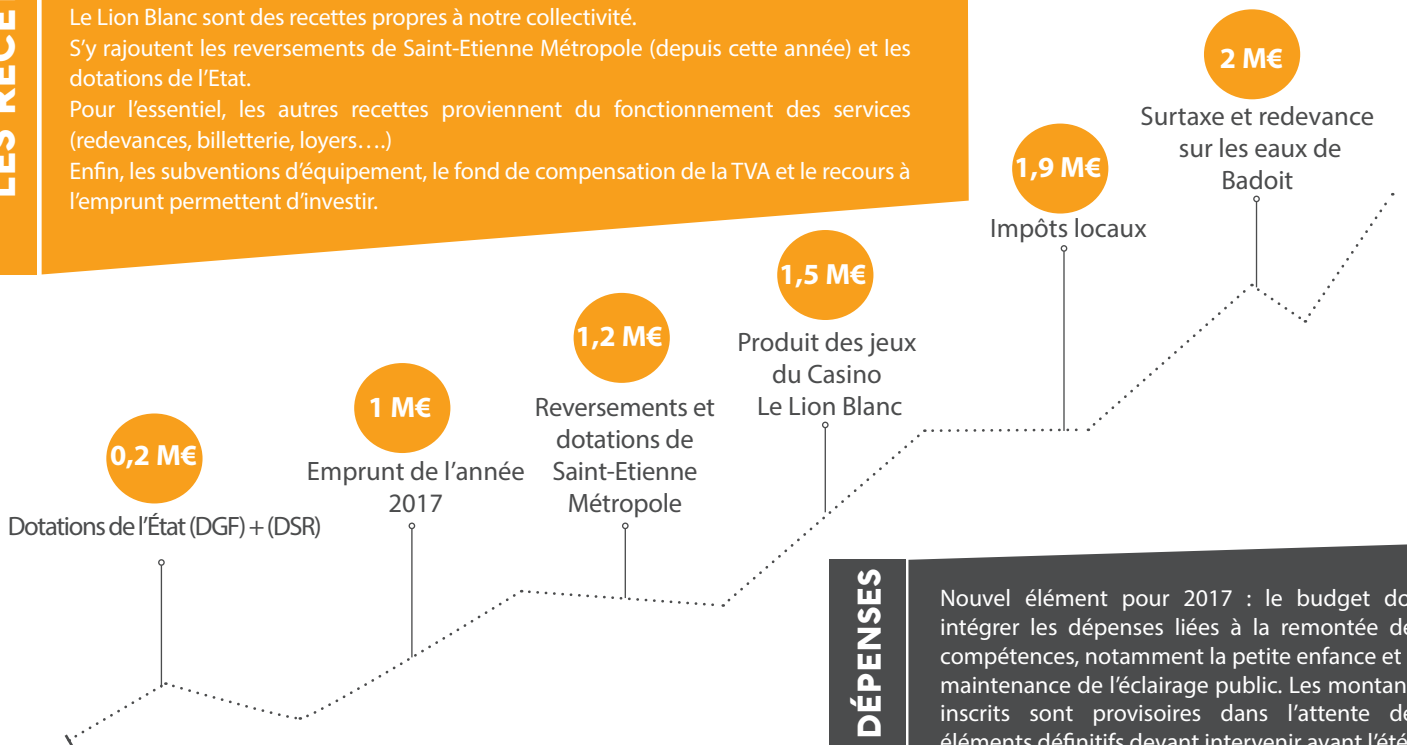
La redevance et la surtaxe Badoit ainsi que le produit des jeux en provenance du Casino Le Lion Blanc sont des recettes propres à notre collectivité.

S'y rajoutent les reversements de Saint-Etienne Métropole (depuis cette année) et les dotations de l'Etat.

Pour l'essentiel, les autres recettes proviennent du fonctionnement des services (redevances, billetterie, loyers...)

Enfin, les subventions d'équipement, le fond de compensation de la TVA et le recours à l'emprunt permettent d'investir.

LES POSTES DE RECETTES LES PLUS IMPORTANTS POUR LA COMMUNE



LES DÉPENSES

Nouvel élément pour 2017 : le budget doit intégrer les dépenses liées à la remontée des compétences, notamment la petite enfance et la maintenance de l'éclairage public. Les montants inscrits sont provisoires dans l'attente des éléments définitifs devant intervenir avant l'été.

LES PRINCIPAUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT POUR 2017

120 000 €

1^{ère} phase de la mise en accessibilité des bâtiments communaux

150 000 €

Réfection du chemin des Chênes au Val de Coise 1^{ère} phase

150 000 €

1^{ère} phase de la mise aux normes de l'éclairage public, permettant également une baisse des consommations énergétiques

200 000 €

Façades du Casino Le Lion Blanc

300 000 €

Réfection des murs de soutènement (cimetière et Manoir Philip)

300 000 €

Aménagement du parc : espace de jeux pour enfants

475 000 €

Matériel et véhicules pour les services municipaux *

*Avec notamment le renouvellement de la balayeuse qui contribue au cadre de vie de tous. Une étude de crédit-bail est en cours pour cet investissement

4,9 M € dont 2,8 € de nouveaux équipements et de maintenance de l'existant sont alloués aux programmes d'investissement.

A compter de cette année, la compétence voirie étant transférée à SEM, la commune n'a plus à inscrire de programme voirie à son budget d'investissement, mais c'est une somme qui viendra en déduction en fonctionnement.

FONCTIONNEMENT



de frais de personnel

3,3 M €



Budget affecté à la réfection de la voirie communale.

230 000 €



Montant total des subventions allouées aux associations baldomériennes dans le cadre du budget voté

450 000 €



BAISSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat en comparant 2012 à 2017 est passée de 610 000 € à 80 000 €.

530 677 €

0%

de hausse d'impôts des taux communaux qui restent les mêmes depuis 2010

8,89%

Taxe d'habitation

15,13%

Taxe foncière (bâti)

20,17%

Taxe foncière (non bâti)

EN REVANCHE :

Les taux d'imposition de l'intercommunalité seront en hausse cette année avec notre entrée à SEM :

- Taxe d'habitation : 10,56 %

- Taxe foncière (bâti) : 1,37 %

- Taxe foncière (non bâti) : 4,98 %.

Si Saint-Galmier faisait partie de Loire-Forez ou de Forez-Est, ces taux seraient aussi en augmentation par rapport à ceux de la CCPSG. Par contre, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sera en diminution à 8,25 % à SEM au lieu de 9,45 %.